

Appel à projets 2021

Inclusion numérique



Dates limites des dépôts :

31 août 2021

29 octobre 2021

CARSAT Aquitaine
Service Action Sanitaire et Sociale
80 avenue de la Jallère
33053 BORDEAUX CEDEX



CAHIER DES CHARGES

Contexte

Afin de mieux répondre aux besoins de ses usagers, la CARSAT Aquitaine a progressivement modernisé sa relation de service en s'appuyant notamment sur les opportunités offertes par le numérique. Cette dynamique se poursuit dans le cadre du programme « Action publique 2022 » lancé par le gouvernement en 2017 qui vise la dématérialisation de 100 % des démarches administratives d'ici 2022 afin de simplifier la vie des usagers, faire progresser l'accès aux droits, réduire les dépenses publiques et améliorer la qualité des services publics.

Si elle est source d'efficience, la transformation numérique s'accompagne d'une désintermédiation qui peut constituer un facteur d'inégalité d'accès aux droits et aux soins. Cette situation nécessite une veille et une action régulière pour garantir les principes d'égalité et d'adaptabilité du service public de protection sociale en repérant et en accompagnant les personnes en difficulté, sur l'ensemble des composantes nécessaires pour un usage du numérique : un équipement, une connexion, un usage d'internet.

En outre, un accompagnement de cette dématérialisation de la relation de service, porté par nos équipes et nos partenaires, peut constituer un vecteur d'inclusion sociale des personnes en situation de fragilité.

Enfin, dans le contexte sanitaire actuel lié à la Covid-19, les inégalités face au numérique sont accentuées. D'une part, la dématérialisation accrue des relations sociales et administratives fragilise davantage les personnes en situation de précarité numérique. D'autre part, l'affaiblissement des dispositifs physiques de médiation et d'accompagnements, institutionnels, privés ou familiaux, auxquels les personnes ont recours pour leurs démarches, risque de précariser de nouveaux publics.

Parallèlement, l'évolution démographique liée à l'augmentation du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus, et l'allongement de la durée de vie, conjuguée au souhait pour les personnes de demeurer à leur domicile le plus longtemps possible, conduit les organismes de protection sociale à mettre en commun leurs moyens pour trouver des solutions adaptées. Le Programme Régional Interrégime de Prévention (PRIP) propose déjà à l'ensemble des seniors un éventail d'offres sur le « Bien vivre ». Il s'agit d'une convention de partenariat entre CARSAT, MSA, CNRACL, IRCANTEC, CAMIEG, ARS et Conférences des financeurs qui permet de mutualiser les moyens et les expertises des parties signataires. Les régimes s'accordent ainsi sur l'organisation, la réalisation et le financement du programme annuel. Ce partenariat est décliné localement par les 3 ASEPT (Associations Santé Education et Prévention sur les Territoires) et par des opérateurs de terrain qui proposent des ateliers aux retraités.

Les seniors actuels ayant vécu une majorité de leur vie sans avoir à utiliser ces outils, restent les moins équipés en outils numériques parmi la population, et ont pour la plupart besoin d'un accompagnement pour s'approprier les potentialités, connaître les équipements, être guidés dans le maniement et l'utilisation, acquérir l'autonomie nécessaire pour réaliser des démarches en ligne. Ils doivent également être mis en garde sur les dérives ou risques inhérents à ces nouvelles technologies.

Au regard de ces éléments, la CARSAT Aquitaine a décidé de lancer un appel à projets destiné à apporter un appui financier aux initiatives favorisant l'inclusion numérique des

seniors aquitains fragiles (financement d'équipements informatiques à destination des retraités et actions de formation à domicile).

L'appel à projets

Les subventions allouées dans le cadre de l'appel à projets doivent contribuer au développement d'une démarche d'inclusion numérique par le financement d'équipements informatiques et l'apprentissage du numérique.

Les projets proposés doivent également poursuivre les objectifs suivants :

- Soutenir le lien social des personnes retraitées ;
- Favoriser l'accès aux droits permettant aux retraités d'exercer pleinement leur citoyenneté et d'effectuer leurs démarches en ligne ;
- Promouvoir l'autonomie des seniors ;
- Dépasser la fracture générationnelle face aux outils numériques ;
- Rendre les assurés acteurs de leur Bien vieillir ;
- Répondre aux besoins des retraités autonomes.

Il ne s'agit pas de mobiliser les concours pour soutenir la réalisation d'un investissement ou contribuer au financement global de l'activité du porteur de projet. Les financements doivent être ainsi alloués pour un objet déterminé, un projet spécifique poursuivant des objectifs précis et ne doivent pas se confondre avec une subvention de fonctionnement.

Public cible

Les projets proposés devront concerner les personnes suivantes :

- ✓ Retraités de plus de 55 ans du régime général (incluant ex-RSI),
- ✓ Autonomes (GIR 5 ou 6),
- ✓ En fragilité numérique et financière,
- ✓ Résidant sur les départements de l'ex-Aquitaine.

Périmètre géographique

L'appel à projets concerne les cinq départements de l'ex-Aquitaine (24, 33, 40, 47 et 64) en recherchant un maillage territorial équilibré. Les porteurs de projets mobiles sur les départements et en capacité de mettre en place leurs actions sur différents territoires seront privilégiés.

Profil des porteurs de projets

Seront retenus les porteurs de projets suivants : associations, collectivités territoriales, établissements publics ou privés à but non lucratif.



Éligibilité des actions

Les actions éligibles sont :

- **Les actions d'acquisition de matériel informatique et d'installation au domicile** : prise en charge de pack(s) informatique(s) composé(s) d'une unité centrale et de matériel périphérique (clavier, souris, webcam), d'unités portables disposant de webcam ou de tablettes ;
- **Les actions de formations du public à l'accès et à l'usage du numérique**. L'accompagnement **individuel** proposé peut porter sur l'ensemble des relations administratives dématérialisées, mais doit impérativement inclure un volet spécifique sur les services en ligne de la CARSAT Aquitaine et favoriser la promotion des actions de l'ASEPT.

La démarche pédagogique devra être structurée autour de 3 temps forts :

- **Accompagnement consacré au choix et à l'installation** :
 - Accompagnement au choix de l'outil numérique (ordinateur ou tablette).
 - Information sur l'offre internet existante.
 - Accompagnement à l'installation des équipements et connexion internet.
- **Accompagnement consacré à la découverte du numérique** :
 - Découverte du numérique.
 - Navigation sur internet.
 - Protection des équipements numériques et sécurité sur internet.
- **Accompagnement consacré aux services en ligne de l'Assurance Retraite, de la CARSAT Aquitaine et de l'ASEPT, il s'agira d'aider** :
 - A la création des comptes personnels sur l'Assurance Retraite
 - A la découverte des sites « CARSAT Aquitaine », « Pour bien vieillir » et « Bien chez soi de l'Assurance Retraite »
 - A la découverte du site de l'ASEPT, aide à l'inscription à un atelier en ligne (éventuellement aide à la connexion lors de la 1^{ère} séance de l'atelier).

Les formations devront être assurées par du personnel ayant les compétences nécessaires en matière numérique, maîtrisant le sujet, sensibilisé aux spécificités du public senior et capable d'employer une pédagogie adaptée.

Les actions non éligibles sont :

- Prise en charge financière des abonnements internet, des anti-virus, logiciels...
- L'équipement d'infrastructures réseau pour rendre disponible internet au domicile des personnes.
- Le financement d'imprimante, de scanner, de clé USB, de disque dur.



Les critères d'éligibilité

Pour être retenus, les projets devront répondre aux critères suivants :

- Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets : mise en œuvre des actions, qualité de la médiation numérique proposée, pertinence du public visé au regard des actions menées, plan de communication ;
- Ancrage local/engagement d'une démarche partenariale et de proximité mobilisant des acteurs locaux et mettant en évidence une mutualisation ;
- Valeur du ratio entre le montant des crédits alloués et le nombre de bénéficiaires potentiels de l'action ;
- Aucune participation financière ne devra être demandée aux retraités ;
- Proposition d'une fiche de bonnes pratiques à l'accompagnement de l'utilisateur ;
- Proposition d'une démarche d'évaluation permettant d'apprécier la mise en œuvre du projet et ses résultats ;
- Réponse à un besoin sur un territoire (qualité de l'analyse des besoins) et/ou inscription en complémentarité avec d'autres actions existantes sur ce territoire ;
- Les actions qui seront soutenues devront débuter en 2021.

Il sera donné une priorité :

- Aux porteurs présentant un projet global comprenant les actions de formations et celles d'acquisition de matériel, d'équipement et d'installation au domicile ;
- Aux projets réalisés sur des communes fragiles (cf. communes identifiées par la CARSAT Aquitaine comme fragiles à partir de l'[observatoire des fragilités](#)) ;
- Aux actions qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable et de transition écologique proposant à chacun de faire évoluer des comportements nouveaux et des pratiques citoyennes dans la lutte contre le gaspillage ;
- Aux porteurs de projets n'ayant jamais bénéficié d'une subvention.

Afin de coordonner les financements des projets et de rendre plus cohérentes les réponses apportées, le présent appel à projets ne retiendra pas les projets relevant des thématiques retenues par les Conférences des finances. Vous êtes invités à consulter les appels à projets 2021 mis en ligne sur les sites des conseils départementaux.

Modalités d'attribution de l'aide financière

L'aide financière sera accordée sous la forme d'une subvention, sur décision de la Commission d'Action Sociale de la CARSAT Aquitaine. L'engagement financier sera formalisé par une convention entre la CARSAT Aquitaine et le porteur du projet afin de préciser la nature des engagements réciproques, garantir les meilleures conditions de réalisation et fournir les éléments de contrôle nécessaires.



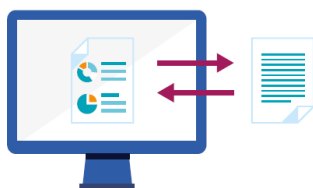
Modalités d'envoi du dossier de candidature

Le dossier de candidature (annexe 1) devra être envoyé, dûment complété ainsi que les pièces justificatives (listées en annexe 2) par voie électronique à : sandrine.poly@carsat-aquitaine.fr

2 dates limites possibles de réception des dossiers de candidature pour 2021 :

- Mardi 31 août 2021
- Vendredi 29 octobre

**Seuls les dossiers complets seront instruits
et présentés en Commission d'Action Sanitaire et Sociale.**



Quelques ressources disponibles

Le site internet www.carsat-aquitaine.fr

Le site internet www.pourbienvieillir.fr

Le site internet www.bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr

Le tutoriel de création de son espace personnel sur le site www.lassuranceretraite.fr

Le site www.kit-inclusion.societenumerique.gouv.fr, site ayant pour objectif de permettre d'aborder rapidement les principaux enjeux de l'accompagnement des individus en difficulté sur les outils numériques.

Le site www.lesbonsclics.fr, site visant à accompagner et agir sur la fracture numérique créé par WETECHCARE.

Les sites internet des ASEPT des différents départements www.asept-perigord-agenais.fr (24/47), www.asept-gironde.fr (33) et www.asept-sudaquitaine.fr (40/64).

